

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2014
Français
Original : anglais

Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

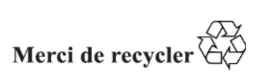
1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité et porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport en date du 14 mars 2014 (S/2014/191) concernant la question des ressortissants du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Au cours de la période considérée, les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït ont continué de s'améliorer. Les 17 et 18 mars, mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est rendu au Koweït où il a rencontré S. A. l'Émir, le Conseiller de l'Émir, le Premier Ministre, le Premier Vice-Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et d'autres hauts responsables ainsi que le Comité national pour les personnes disparues et les prisonniers de guerre. Les interlocuteurs koweïtiens ont souligné que les relations entre le Koweït et l'Iraq constituent une évolution très positive dans la région et exprimé le vœu que mon Représentant spécial, mon Représentant spécial adjoint et d'autres fonctionnaires de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) se rendent plus fréquemment au Koweït pour procéder à des échanges de renseignements et d'idées sur les activités futures de la MANUI dans le cadre de l'exécution de son mandat.

3. Autre évolution positive, les obstacles juridiques à la restitution au Koweït des locaux de son consulat de Bassorah devaient être levés prochainement, l'occupant actuel des lieux ayant accepté de les quitter. Ainsi, l'objectif déjà ancien de réouverture du Consulat du Koweït à Bassorah devrait se concrétiser.

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles

4. Dans le cadre de ses responsabilités en vertu de la résolution 2107 (2013), mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques à la MANUI a rencontré à Bagdad plusieurs interlocuteurs iraquiens concernés, dont M. Arkan Saleh, Vice-Ministre des droits de l'homme et Chef de la délégation iraquienne au Sous-comité





technique de la Commission tripartite, l'Ambassadeur Walid Shiltagh qui est à la tête du Comité interministériel iraquien pour les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, M. Patrick Youssef, Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge en Iraq ainsi que des membres du corps diplomatique.

5. Le 17 mars, mon Représentant spécial a eu des entretiens avec le Président et les membres du Comité national pour les personnes disparues et les prisonniers de guerre. Le Comité a exprimé le souhait que l'Iraq prenne en main complètement ce dossier humanitaire et propose des initiatives pour le faire avancer. Le Président s'est dit satisfait du rôle de la MANUI, en particulier pour ce qui est de ses relations avec les fonctionnaires du Gouvernement iraquien et de son aptitude à établir des contacts au niveau local pour entrer en rapport avec les gens de l'ancien régime se trouvant dans des pays tiers qui détiennent des renseignements et faciliter de nouvelles initiatives de la part de l'Iraq. Mon Représentant spécial a assuré le Comité que la MANUI ferait tout ce qui est en son pouvoir pour recueillir des informations au niveau local en activant son réseau d'attachés de liaison présents dans la plupart des gouvernorats d'Iraq. En outre, la MANUI apporterait son aide pour sensibiliser la communauté internationale et collaborerait étroitement avec le Gouvernement iraquien sur cette question humanitaire. Le Comité a également indiqué que la question du statut d'observateur de la MANUI serait réglé à la réunion suivante de la Commission tripartite, prévue pour le mois d'octobre.

6. Le 19 mars, mon Représentant spécial a rencontré le Premier Ministre, M. Nourri al-Maliki, qui l'a informé de sa visite au Koweït. Le Premier Ministre a souligné que la question des personnes disparues était par essence humanitaire et a donné à mon Représentant spécial l'assurance que l'Iraq mettrait à disposition tous les moyens nécessaires pour la recherche des personnes, des biens et des archives nationales koweïtiens disparus. Il a également souligné que l'Iraq n'avait aucun intérêt à conserver des documents koweïtiens et encore moins les archives nationales du Koweït et qu'il était prêt à agir sur la base de tout renseignement en vue de leur localisation et restitution.

7. Les 25 mars et 13 mai, le Comité interministériel iraquien pour les nationaux koweïtiens disparus s'est réuni sous les auspices du Ministère des droits de l'homme. Il a passé en revue les progrès accomplis en matière d'acquisition de nouveaux renseignements sur les lieux de sépulture et de contacts avec les témoins et informateurs connus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq. Mon Représentant spécial adjoint a une nouvelle fois offert les bons offices de la MANUI pour faciliter les efforts iraquiens visant à établir le contact avec des membres de l'ancien régime, susceptibles de disposer de renseignements pertinents mais se trouvant dans l'impossibilité de coopérer avec le Gouvernement iraquien. Il a invité le Comité interministériel à fournir autant de renseignements que possible sur ces informateurs potentiels. Le 28 mai, mon Représentant spécial adjoint a mis un témoin iraquien en contact avec le Ministère des affaires étrangères dans le but d'identifier un lieu de sépulture au Koweït. La MANUI collabore avec les Ministères des affaires étrangères et des droits de l'homme pour faire avancer ce processus d'entretiens.

8. Le 2 juin, mon Représentant spécial adjoint a facilité une réunion entre M. Arkan Saleh et M. Duncan Spinner, chef des opérations iraquiennes de la Commission internationale des personnes disparues, organisation ayant une vaste

expérience de la recherche de dépouilles humaines après un conflit. La MANUI a suggéré que la Commission fasse une proposition globale en vue de développer les capacités médico-légales et d'aider aux recherches en utilisant les derniers moyens techniques, notamment des drones peu coûteux et des chiens spécialement dressés. La Commission élabore actuellement une proposition qui sera présentée au Ministère des droits de l'homme et soumise à l'examen du Conseil des ministres. Précédemment, en mai, le Conseil des ministres avait rejeté la proposition d'un archéologue étranger (transmise par l'intermédiaire du Sous-Comité technique) en raison de son coût « énorme ».

9. Lors de ses entretiens avec les interlocuteurs iraquiens et koweïtiens, mon Représentant spécial adjoint a souligné que le recours à la science et à la technologie et à d'autres méthodes innovantes mais peu coûteuses pourrait être utile dans la recherche des nationaux koweïtiens et d'États tiers disparus. À la suite de cette proposition de mon Représentant spécial adjoint, le Ministère des affaires étrangères a fait passer pendant trois jours à compter du 27 mai, dans 13 quotidiens locaux, des annonces concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, lesquelles indiquaient les numéros de téléphone du Ministère des affaires étrangères et de l'ambassade du Koweït en Iraq et garantissaient anonymat et protection juridique.

10. Le 9 juin, au cours de sa visite trimestrielle au Koweït, mon Représentant spécial adjoint a rencontré M. Khaled al-Jarallah, Sous-Secrétaire aux affaires étrangères, M. Mohammad Abdullah Abulhasan, Conseiller de l'Émir, M. Jasem al-Mubaraki, qui dirige le Comité interministériel koweïtien sur les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, ainsi que le Président et des membres du Comité national pour les personnes disparues et les prisonniers de guerre. Il a également eu des entretiens avec M. Mohammad Bahr al-Uloom, Ambassadeur d'Iraq au Koweït, ainsi que le Chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis d'Amérique et l'Ambassadeur adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

11. Les responsables koweitiens ont exprimé leur vive gratitude pour le rôle joué par la MANUI dans le cadre du mandat que lui confie la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité et relevé les mesures positives qu'elle a prises pour faire avancer ce dossier. Le Président du Comité national pour les personnes disparues et les prisonniers de guerre a prié mon Représentant spécial adjoint d'avoir des entretiens plus fréquents avec le Comité et demandé que la MANUI soit présente en coulisse aux réunions du Mécanisme tripartite en attendant qu'elle puisse y participer officiellement en qualité d'observateur.

12. Une équipe spécialisée du Ministère des droits de l'homme a creusé 337 tranchées du 9 au 19 mars et 327 du 5 au 15 mai dans la région d'Ain al-Tamur (gouvernorat de Karbala). Le 18 mars, un témoin a été escorté jusqu'au site de Karbala et a identifié 11 nouveaux emplacements en prévision de la mission d'excavation prévue ultérieurement. Du 14 au 22 juin, une équipe spécialisée des Ministères des droits de l'homme et de la défense ainsi que de l'Institut médico-légal a mené des travaux d'exploration et d'excavation dans le gouvernorat de Muthanna et creusé 239 tranchées. Aucune dépouille humaine n'a été trouvée dans aucun de ces emplacements.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

13. Le 8 juin, mon Représentant spécial adjoint a participé en tant qu'observateur à une réunion du Comité interministériel conjoint Iraq-Koweït sur les biens koweïtiens disparus; c'était la deuxième du genre depuis le 15 mai 2013. Les Ambassadeurs Jassem al-Mubaraki et Wlid Shiltagh ont dirigé respectivement les délégations du Koweït et de l'Iraq.

14. Les deux parties sont convenues de se réunir deux fois par an. Mon Représentant spécial adjoint, ainsi que les chefs de délégations, ont observé la remise officielle d'objets koweïtiens et en ont cosigné l'inventaire. Y figuraient : i) un grand plateau de cuivre portant le sceau du Koweït; ii) 26 bandes enregistrées appartenant à Radio Koweït; iii) trois peintures portant le sceau du Musée national koweïtien; et iv) environ 4 500 livres et publications en arabe et en anglais. Lors de leurs entretiens avec mon Représentant spécial adjoint, les responsables koweïtiens se sont félicités de la restitution de ces objets et de ces livres tout en insistant sur les efforts en cours pour localiser et restituer prochainement leurs archives nationales, qu'ils considèrent comme faisant partie de l'identité, de la culture et de l'histoire koweïtiennes. Dans le même temps, les représentants iraquiens ont demandé une nouvelle fois au Koweït de fournir une description des biens disparus restants afin d'en faciliter la localisation. Mon Représentant spécial adjoint a souligné la nécessité pour l'Iraq d'obtenir des résultats et renouvelé l'engagement de la MANUI de collaborer étroitement avec les autorités iraquiennes à ce sujet.

IV. Observations

15. Je suis heureux que la confiance mutuelle et la coopération croissantes entre l'Iraq et le Koweït aient créé des conditions propres à la réalisation de progrès sur la question du retour des nationaux koweïtiens et des archives nationales disparus.

16. Des dizaines de milliers d'Iraquiens et plus de 300 Koweïtiens et nationaux d'États tiers restent portés disparus depuis les décennies d'avant 2003. La question des personnes disparues constitue certes une tragédie nationale mais transcende les frontières. Les familles conservent l'espoir tenace qu'un jour les dépouilles des fils, frères et maris disparus seront retrouvées. Il incombe aux autorités iraquiennes, avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge et de la MANUI, de veiller à ce que ces espoirs se concrétisent sans plus tarder. C'est pourquoi j'engage l'Iraq à recourir aux techniques modernes peu coûteuses qui existent pour régler ce problème humanitaire et à s'efforcer de parvenir à des résultats concrets. La MANUI, en la personne de mon Représentant spécial et celle de mon Représentant spécial adjoint, continuera d'apporter tout son appui pour promouvoir, soutenir et faciliter les efforts iraquiens à cet égard.

17. La Commission tripartite et son sous-comité technique ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge dans son rôle directeur restent essentiels pour régler la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. J'exprime ma reconnaissance aux hommes et aux femmes qui se consacrent à ce dossier humanitaire. J'ai l'espoir que la MANUI se verra accorder à la première occasion le statut d'observateur auprès de la Commission tripartite et de son sous-comité technique pour mieux s'acquitter de son mandat.

18. Je reste déçu de constater qu’aucunes preuves ni renseignements n’ont été encore trouvés qui indiqueraient où se trouvent les archives nationales du Koweït. J’exhorte le Comité interministériel iraquien qui coordonne la recherche des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, à se réunir plus fréquemment et à profiter de l’aide de la MANUI en la matière. J’invite le Gouvernement iraquien à déployer encore davantage d’efforts à ce sujet.